



# Conseil d'administration

347<sup>e</sup> session, Genève, 13-23 mars 2023

Section du programme, du budget et de l'administration

**PFA**

**Date:** 1<sup>er</sup> février 2023

**Original:** anglais

## Plan de vérification extérieure des comptes

**Résumé:** Dans le présent document, le Directeur général transmet au Conseil d'administration, pour information, le résumé du plan d'audit annuel établi par le Commissaire aux comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

**Unité auteur:** Commission de vérification des comptes de la République des Philippines (Commissaire aux comptes).

**Documents connexes:** [GB.344/PFA/INF/3](#).

## ▶ Résumé du plan d'audit annuel pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022

---

### Mandat

1. En vertu du chapitre IX du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les états financiers consolidés de l'OIT sont soumis à un audit annuel. Le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines est le Commissaire aux comptes de l'OIT. Il a été nommé par le Conseil d'administration du BIT, conformément à l'article 35 du Règlement financier, pour un premier mandat de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> avril 2016 et couvrant les 75<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> exercices <sup>1</sup>. Ce mandat a été reconduit pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> avril 2020 et couvrant les 77<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup> exercices <sup>2</sup>.

### Objectifs généraux de l'audit

2. Les objectifs généraux de notre mission d'audit sont les suivants:
  - fournir une opinion indépendante permettant de déterminer:
    - si les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la différence entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs pour l'année qui s'est achevée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
    - si les états financiers ont été établis conformément aux politiques comptables énoncées;
    - si les principes comptables ont été appliqués de la même manière que lors de l'exercice précédent;
    - si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations données par les organes délibérants de l'OIT;
  - formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation (article 36 du Règlement financier).

---

<sup>1</sup> GB.323/PFA/6.

<sup>2</sup> GB.334/PFA/9.

## Approche et méthodologie de l'audit

3. Conformément aux prescriptions des Normes internationales d'audit, nous continuons de procéder à l'audit des états financiers de l'OIT ainsi que de sa gestion opérationnelle en suivant une approche fondée sur l'analyse des risques.
4. L'approche fondée sur l'analyse des risques qui sera adoptée pour procéder à l'audit des états financiers suppose d'évaluer les risques d'anomalies significatives en s'appuyant sur une compréhension appropriée de l'Organisation et de son environnement, notamment de son système de contrôle interne.
5. Dans le cadre de notre approche et de notre méthodologie de l'audit, nous nous efforçons principalement d'évaluer la maturité de l'Organisation en matière de gestion des risques en déterminant de manière générale dans quelle mesure le Conseil d'administration et la direction du BIT parviennent à identifier, évaluer, gérer et contrôler correctement les risques.
6. Les plans d'audit que nous établissons périodiquement par la suite nous permettent de recenser et de hiérarchiser tous les domaines dans lesquels les parties prenantes ont besoin de garanties objectives, notamment les procédures de gestion des risques, la gestion des risques essentiels, l'enregistrement et la notification des risques, ainsi que la maîtrise de certains risques particuliers ou de certains groupes de risques.
7. Enfin, la communication des résultats de l'audit, dernière étape de notre démarche, est l'occasion de discuter des constatations et des conclusions de nos travaux avec la direction de l'Organisation afin de régler les problèmes éventuels et de prendre les mesures qui conviennent.
8. Nous avons par ailleurs pris en compte la nature et l'étendue des travaux effectués par le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du BIT et par d'éventuels organismes de contrôle externes pour définir la portée et les objectifs de notre plan d'audit. Les efforts d'audit collectifs ont été coordonnés dans la mesure du possible pour le présent plan.
9. En dépit de la crise sanitaire (pandémie de COVID-19), et dans un effort d'adaptation à la nouvelle normalité, nous entendons assurer la continuité de notre mandat pendant les audits intermédiaires et les audits de fin d'exercice 2022 au moyen d'une approche d'audit physique (en face-à-face).

## Risques envisagés et objectifs de l'audit

10. Lors de nos précédents travaux d'audit, et en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, nous avons relevé, dans les opérations de l'OIT, un certain nombre d'éléments et d'évolutions sur lesquels nous avons axé notre audit. Nous avons prévu d'intégrer ces informations dans nos vérifications pour l'année en cours, qui porteront sur les sujets suivants:
  - **Audit financier: audit des états financiers et vérification de leur conformité avec les normes et les dispositions réglementaires applicables.** Les états financiers de l'OIT sont établis conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier. Les risques envisagés concerneront notamment les éléments suivants: système de contrôle et de documentation comptables compte tenu de la récente actualisation du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS), y compris les modifications de certaines procédures et prescriptions financières clés pour assurer la continuité des opérations en cas de télétravail; exhaustivité des informations financières; appréciations et estimations; procédures de séparation des exercices; exactitude dans la comptabilisation et l'évaluation des éléments d'actif et de

passif; données publiées; conformité avec les dispositions réglementaires; adoption de nouvelles normes IPSAS.

Les objectifs de l'audit sont les suivants: *a)* vérifier l'efficacité et l'efficacé, en termes de conception et de fonctionnement, du système de contrôle et de documentation comptables compte tenu de l'actualisation d'IRIS et des modifications de certaines procédures et prescriptions financières amenées par le télétravail; *b)* formuler et émettre une opinion indépendante, et ainsi renforcer la crédibilité des états financiers de l'OIT; *c)* valider la mise en œuvre des recommandations des années précédentes afin de s'assurer qu'elles ont atteint leur but et porté à son maximum la valeur ajoutée par l'audit externe; *d)* déterminer si les opérations comptabilisées sont conformes aux politiques, règlements, règles et procédures de l'Organisation ainsi qu'aux autorisations données par les organes délibérants de celle-ci et si les résultats sont le fruit de processus gérés efficacement.

- **Audit opérationnel: examen des activités du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de 2020 à 2022.** Les risques envisagés concernant ACTRAV et ACT/EMP sont classés en cinq catégories: politiques, stratégies et cadres d'action; rapports et suivi; concrétisation des résultats; ressources; respect des règlements, des règles et des autorisations données par les organes délibérants.

L'objectif général de l'audit opérationnel est d'évaluer les plans et les mesures adoptés par l'OIT face à la pandémie de COVID-19 du point de vue de l'adéquation et de l'efficacité de ses politiques, stratégies et cadres transversaux. Il consiste à donner l'assurance que les mécanismes de suivi et les modalités de présentation des rapports sur les résultats des programmes et des projets, y compris les modalités de communication permettant la remontée des résultats des projets des bureaux de pays vers les bureaux régionaux et des bureaux régionaux vers les services du siège, sont suffisants et fonctionnent bien. Plus précisément, l'audit vise à déterminer:

- a)* si les dispositions stratégiques en vigueur concernant les activités d'ACTRAV et d'ACT/EMP et la mise en œuvre du programme correspondant au résultat stratégique 1 (Des mandants tripartites forts et un dialogue social influent et inclusif) s'accompagnent des politiques, stratégies et cadres transversaux appropriés pour faire face à la pandémie et s'adapter à la nouvelle normalité dans la conduite des activités;
- b)* s'il existe des contrôles adéquats et efficaces en matière de coordination, de suivi et d'établissement de rapports concernant la mise en œuvre et l'exécution des programmes et des projets pour soutenir les mandats opérationnels conformes à la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, ainsi que les réponses à la crise sanitaire actuelle et à la situation économique postpandémie, de sorte que les résultats visés soient obtenus;
- c)* si les résultats visés et l'exécution du budget pour le résultat stratégique 1 ont été concrétisés dans les délais fixés dans le programme et budget et les plans de travail;
- d)* si les ressources, humaines et financières, sont suffisantes, disponibles et effectivement mises à disposition;
- e)* si les opérations comptabilisées étaient conformes aux règles, aux règlements et aux autorisations données par les organes délibérants.

- **Audit opérationnel: audit du système de gestion des achats.** Le principe fondamental sur lequel reposent les procédures d'achat du BIT est celui de la bonne gestion des ressources. Conformément au Manuel des achats, ces procédures doivent obéir aux principes généraux suivants: rapport qualité-prix optimal; économie et efficacité au service de la qualité et de la rentabilité; concurrence loyale et transparente permettant à tous les fournisseurs qualifiés de participer; transparence et responsabilisation au cours du processus d'achat; tout autre intérêt de l'Organisation. Les risques envisagés concerneront notamment les éléments suivants: les mécanismes de contrôle en vigueur adoptés par le BIT; le respect de l'ensemble des règlements et règles applicables; le système d'achat; la transparence et la responsabilisation au cours du processus d'achat.

L'audit vise à obtenir une assurance raisonnable que les activités et les politiques du BIT en matière d'achat sont mises en œuvre de façon professionnelle, précise, juste, opportune, transparente et responsable, en tenant compte du système d'achat adopté et de la valeur que ces activités et politiques apportent à l'Organisation dans la réalisation de ses objectifs.

- **Audits des bureaux extérieurs: équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique centrale et bureau de pays de l'OIT pour le Cameroun, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe (ETD/BP-Yaoundé), équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale et bureau de pays de l'OIT pour le Sénégal, Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau (ETD/BP-Dakar), équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour les Caraïbes (ETD/BP-Port of Spain), équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale (ETD/BP-Budapest), Bureau de liaison de l'OIT au Myanmar (OIT-Yangon) et Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR).** Les activités des cinq bureaux extérieurs de l'OIT et du CINTERFOR font partie intégrante des états financiers sur lesquels nous émettons une opinion. Il est de ce fait impératif pour nous d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de leurs procédures de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques.

Le principal objectif de ces audits est de vérifier l'efficacité des mécanismes de gouvernance (responsabilités, gestion des risques et contrôles internes) ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières et administratives. Il s'agit notamment de s'assurer que les contrôles intégrés dans les principaux processus opérationnels du BIT relatifs à la gestion générale de ces bureaux et à l'exécution de leurs programmes et projets sont appropriés, efficaces et efficaces. Ces audits visent en outre à déterminer si les opérations comptabilisées sont conformes aux politiques, règlements, règles et procédures de l'OIT ainsi qu'aux autorisations données par ses organes délibérants et à évaluer les informations découlant de ces processus en vérifiant les contrôles clés et en analysant le détail des opérations.

## Seuil de signification de l'audit

11. Notre audit nous impose de déterminer un seuil de signification spécifique pour chaque engagement. Ce seuil est également utilisé pour évaluer l'importance des anomalies non corrigées (ajustements et reclassements passés) relevées au cours de l'audit.
12. Nous avons fixé le seuil global de signification à environ 2 pour cent du montant total moyen des dépenses de l'OIT au cours des cinq dernières années, soit 15 778 460 dollars des États-Unis d'Amérique.

13. Le seuil de signification de l'audit tient compte des facteurs ci-après: les besoins de l'Organisation, et ceux des donateurs, des représentants gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs, ainsi que d'autres organisations multilatérales. Ce seuil concorde avec le seuil de signification retenu pour l'audit des états financiers de 2021. Cependant, la mesure quantitative du seuil de signification n'est pas le seul facteur pris en compte pour évaluer les anomalies. Des anomalies relativement négligeables peuvent avoir un effet significatif sur les états financiers en raison de facteurs qualitatifs.

## Documents à produire

14. À la fin de l'audit, nous remettrons au Conseil d'administration les rapports suivants:
- **Rapport de l'auditeur indépendant.** Il s'agit d'une opinion signée sur les états financiers au 31 décembre 2022.
  - **Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration («rapport détaillé»).** Ce rapport contiendra nos constatations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers et, en général, sur l'administration et la gestion de l'OIT, ainsi que sur toutes les questions visées au chapitre IX, article 36, du Règlement financier. Nous ferons le point sur les observations des années antérieures et la mise en œuvre des recommandations s'y rapportant. Le rapport contiendra en outre les observations et recommandations de l'année en cours.
15. Au cours de notre audit, nous fournirons également à la direction les documents suivants:
- **Lettres à la direction.** Communications indiquant les modifications qui pourraient être apportées aux procédures pour améliorer le système de contrôle interne, simplifier les opérations ou renforcer les pratiques en matière d'information financière.
  - **Notes de synthèse.** Communications écrites destinées à informer les membres du personnel concernés des lacunes observées dans la vérification des comptes, des opérations ou des transactions.

## Activités prévues sur le terrain pour l'audit de 2022

16. Conformément à notre méthode d'audit fondée sur l'analyse des risques, notre plan de travail pour l'audit de 2022 comprendra les activités décrites dans le tableau ci-dessous.

Bureaux à visiter	Domaines/activités
<i>Audit intermédiaire (novembre 2022)</i>	
<b>Siège de l'OIT</b> (audit effectué à distance)	<b>Audit financier intermédiaire:</b> vérification de la conformité avec les politiques, les règlements, les règles, les procédures et les autorisations données par les organes délibérants applicables à tous les comptes qui constituent les états financiers. Tests approfondis des contrôles internes et contrôles de substance pour la période allant de janvier à septembre 2022; analyse transactionnelle des flux – gestion de la trésorerie, comptes débiteurs et recettes, comptes créditeurs et dépenses, paye. Mise en corrélation des flux identifiés avec les comptes et identification des processus clés et significatifs au sein des flux. <b>Audit opérationnel – examen opérationnel d'ACT/EMP et d'ACTRAV:</b> évaluation des plans et des mesures adoptés par les bureaux face à la pandémie de COVID-19, du point de vue de l'adéquation et de l'efficacité

de leurs politiques, stratégies et cadres transversaux. Analyse de l'adéquation et du fonctionnement des mécanismes de suivi et des modalités de présentation des rapports sur les résultats des programmes et des projets, y compris l'organisation de la communication pour la remontée des résultats des projets des bureaux de pays vers les bureaux régionaux et des bureaux régionaux vers les services du siège.

**ETD/BP-Yaoundé**  
**ETD/BP-Dakar**

Examen général de la gouvernance, des responsabilités, du cadre de contrôle et de la gestion des risques dans les bureaux; vérification de la conformité avec les politiques, les règlements, les règles, les procédures et les autorisations données par les organes délibérants applicables à tous les comptes qui constituent les états financiers.

*Audit de fin d'exercice (mars-avril 2023)*

**Siège de l'OIT**

**Audit financier de fin d'exercice:** examen des états financiers consolidés I à V, y compris les notes y afférentes; vérification de la conformité avec les politiques, les règlements, les règles, les procédures et les autorisations données par les organes délibérants; vérification des soldes et contrôles de substance sur les opérations pour 2022; examen de la conformité avec les nouvelles normes; tests de détail axés sur l'incidence des changements (effets du télétravail); examen de la suite donnée aux recommandations formulées dans le cadre des précédents audits. Comprendra également l'examen des estimations comptables utilisées.

**Audit opérationnel – audit du système de gestion des achats:** examen des opérations, activités et politiques du BIT en matière d'achat pour s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon professionnelle, précise, juste, opportune, transparente et responsable, en tenant compte du système d'achat adopté et de la valeur que ces opérations, activités et politiques apportent à l'Organisation dans la réalisation de ses objectifs.

**ETD/BP-Port of Spain**  
**ETD/BP-Budapest**  
**OIT-Yangon**

Examen général de la gouvernance, des responsabilités, du cadre de contrôle et de la gestion des risques dans les bureaux; vérification de la conformité avec les politiques, les règlements, les règles, les procédures et les autorisations données par les organes délibérants applicables à tous les comptes qui constituent les états financiers.

**CINTERFOR**

L'audit se concentrera sur les éléments suivants: a) évaluation de l'exactitude et de la pertinence du traitement comptable et de la présentation des transactions financières du Centre dans les états financiers consolidés de l'OIT; b) évaluation du degré de conformité des transactions financières et activités du Centre avec les politiques, règlements, règles, processus et procédures applicables; c) évaluation de la mise en œuvre du plan de travail du Centre pour la période considérée; d) examen général de la gouvernance, du cadre de contrôle et de la gestion des risques.

- 
17. En notre qualité de Commissaire aux comptes de l'OIT, nous prévoyons également d'effectuer quelques audits de projets à la demande de donateurs de fonds extrabudgétaires de l'OIT. Une lettre de mission distincte sera établie pour chaque requête de ce type.

## Gestion de l'audit

18. La gestion de nos audits repose sur des principes opérationnels solides en vertu desquels nous nous efforçons d'aligner toujours plus étroitement nos méthodes sur les besoins de nos clients internationaux afin d'améliorer leur gouvernance interne et de fournir aux utilisateurs de leurs états financiers les meilleures garanties possibles quant à l'efficacité de leurs procédures de contrôle, telles qu'elles sont conçues et appliquées.
19. Le déploiement de nos auditeurs obéit aux principes d'efficacité que sont notamment la complémentarité des compétences, des formations techniques sur mesure et des mécanismes d'appui adéquats.
20. Conformément aux Normes internationales d'audit, trois niveaux de contrôle permettent d'assurer la qualité de notre travail d'audit.

Commission de vérification des comptes,  
République des Philippines